

Déclaration de Lyon

Les sciences économiques et sociales dans le lycée du XXI^e siècle

La réforme du lycée qui est en cours d'élaboration jette les bases du lycée du XXI^e siècle.

A quels savoirs les élèves du lycée doivent-ils être formés ?

Au-delà des débats techniques sur l'organisation du lycée, **il nous semble nécessaire de réaffirmer le rôle irremplaçable des sciences sociales dans la formation que doivent acquérir tous les lycéens.** Les sciences économiques, la sociologie, la science politique sont indispensables aujourd'hui pour se comporter en acteurs éclairés de la vie sociale. Ces disciplines ont produit des connaissances qui obéissent aux exigences de scientificité. L'accès à ce champ du savoir et à ses méthodes (la « troisième culture ») est aussi important pour les élèves que l'accès aux savoirs produits par les mathématiques, les sciences de la nature et les humanités.

Les sciences économiques et sociales, discipline scolaire enseignée à certains lycéens depuis 1967, doivent donc conserver et même élargir leur place dans le lycée de l'avenir.

Au niveau de la classe de seconde, les élèves doivent acquérir une culture de base en sciences sociales. En effet, ces disciplines n'étant pas enseignées au collège, il faut que les élèves puissent découvrir les SES en seconde afin d'être en mesure d'élaborer des choix raisonnés d'orientation. Une place marginale attribuée aux SES en seconde par cette réforme serait contradictoire avec la nécessité pour les élèves d'explorer des disciplines nouvelles afin de construire un parcours de formation cohérent correspondant à leurs aspirations. **C'est pourquoi nous demandons au ministère de l'éducation nationale d'engager une négociation sur la place de l'enseignement de SES afin que tous les élèves suivent cet enseignement en classe de seconde.**

Au niveau du cycle terminal, le parcours « Sciences de la société » doit constituer, au même titre que les autres parcours, et selon la formule du rapport Guesnerie, un parcours d'excellence ouvrant sur l'ensemble des formations supérieures dans le champ des sciences sociales (Université, CPGE...). Cela suppose une place significative des SES en association notamment avec les mathématiques, la philosophie, l'histoire et géographie et les langues. Par ailleurs, les élèves des autres parcours ("Humanités", "Sciences" ou "Technologie") doivent pouvoir accéder à des modules optionnels de sciences économiques et sociales afin de compléter leur formation.

Si, dans le cadre de la réforme, les programmes sont amenés à évoluer, ils doivent à la fois expliciter les fondements scientifiques de l'enseignement des SES, initier les élèves aux savoirs et aux méthodes de chaque discipline, continuer à permettre des croisements disciplinaires entre sciences sociales et favoriser la mise en œuvre de démarches pédagogiques qui motivent les élèves et donnent du sens aux apprentissages tout en conservant les objectifs assignés à cet enseignement (formation citoyenne, acquisition de méthodes d'analyse rigoureuses et préparation à la poursuite d'études supérieures notamment).

Organisations signataires : Association Française de Sociologie (AFS) Association Française de Science Economique (AFSE), Association Française de Science Politique (AFSP), Association des professeurs de classes préparatoires économiques et commerciales (APHEC), Association des Professeurs de Khâgne et Hypokhâgne B/L en SES (APKHKSES), Association des Professeurs de Sciences Economiques et Sociales (APSES), Association des Sociologues Enseignants du Supérieur (ASES)

Ce texte est notamment soutenu par : Christian Baudelot, Stéphane Beaud, Alain Beitone, Philippe Cibois, Denis Clerc, Yves Deloye, Bernard Drevon, Roger Establet, Philippe Heudron, Jean-Luc Gaffard, Jérôme Gautié, Jacques Guin, Bernard Lahire, Henri Lanta, Pascal Le Merrer, Philippe Meirieu, Thomas Piketty, Michel Rocard, Isabelle Waquet, Philippe Watrelot.